

Table des matières

INTRODUCTION	7
1 LE TEMPS DE L'HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE (HMONP)	7
2 L'ÉVOLUTION VERS L'HMONP	7
3 LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (M.S.P)	9
3.1 LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ARCHITECTURE PIERRE LEFRANC	10
3.2 MISSIONS AU SEIN DE L'AGENCE	12
I. L'ARCHITECTE RÉGLEMENTÉ DANS SON CONTEXTE	15
1. LA RÉGLEMENTATION DE L'ARCHITECTURE EN FRANCE	15
1.1 UNE SITUATION DE MONOPOLE BIEN RELATIVE	16
1.2 LA NÉCESSAIRE RÉGLEMENTATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE	17
2. LA RÉGLEMENTATION EN PRATIQUE	18
2.1 LA MAITRISE D'OUVRAGE ET L'ARCHITECTE (LA MOA ET LA MOE)	18
2.2 L'ADMINISTRATION ET L'ARCHITECTE	21
2.3 LES ENTREPRISES ET L'ARCHITECTE	22
2.4 LES BUREAUX D'ÉTUDES ET L'ARCHITECTE	24
2.5 L'ARCHITECTE ET L'ARCHITECTE	25
3. LA PARTICIPATION DE L'ARCHITECTE	26
3.1 LA RÉMUNÉRATION	26
3.2 LA COLLABORATION INTERNE	28
3.2 LA COLLABORATION NUMÉRIQUE	29
3.4 LA COLLABORATION EXTERNE	30
3.5 UNE SPÉCIALISATION RAISONNÉE PLUTÔT QUE RAISONNABLE	31
II DE LA REHABILITATION A L'ARCHITECTURE	32
1. L'ARCHITECTURE DE REHABILITATION EST UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC	32
1.1 UNE PROFESSION MAL CONSIDÉRÉE QUI CONSIDÈRE PEU LA REHABILITATION	32
1.2 UN PEU D'HISTOIRE	33
1.3 LE RISQUE DE LA TRANSFORMATION	35
2. LA TECHNIQUE AU SERVICE DE LA PRATIQUE	36
2.1 LA NATURE DE L'ADDITION	36
2.2 LA CONSIDÉRATION DE L'EXISTANT	38
2.3 ASSUMER LE RÉEL	40
3. PERSPECTIVES	41
3.1 LA NÉCESSITÉ DE LA FORMATION	42
3.2 NOUVEAUX OUTILS	43
CONCLUSION	44
L'APRÈS-HMONP	46
L'ATELIER D'ARCHITECTURE INSULAIRE (AAI)	46
ANNEXES	48
GLOSSAIRE	48
BIBLIOGRAPHIE & RÉFÉRENCE	49
ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC - STAGE DE LICENCE - 2012	50
AGENCE WILMOTTE & ASSOCIÉS - STAGE DE MASTER - 2014	52
DIPLOME D'ARCHITECTURE - ÎLE DE GROIX - PORT-LAY 2.0	53
PIÈCE GRAPHIQUES TIRÉES DE MISSION EFFECTUÉES À L'AGENCE PIERRE LEFRANC	54